Le Conseil Municipal est convoqué au Pôle Allonnais Multi-activités – Salle Galaxie – le
VINGT-HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

- Urbanisme – Dispositif « Anjou Cœur de Ville » : OPAH-RU
- Urbanisme – Lotissement communal « Les Lisières » :
  - Point sur l'avancement du chantier
  - Modification du règlement
  - Avenant n° 1 au marché de travaux de l'entreprise JUSTEAU TP lot n° 1
- Urbanisme – Etudes de sol
- Urbanisme – Droit de Préemption Urbain : Compte-rendu des décisions prises par le Maire
- Bâtiments – MFS/MSAP :
  - Point sur avancement du chantier
  - Avenants aux marchés de travaux des lots n° 5, 6, 7, 8 et 11
- Bâtiments – Infrastructures – City Stade : Demande financement à l'Agence Nationale du Sport
- Intercommunalité – CASVL :
  - Commerce : Manager de Centre-Ville à temps partagé
  - Pacte de gouvernance
  - Programmation culturelle : Mise à disposition de la salle Galaxie du PAMA – Convention de partenariat
- Maison de l'Enfance - Accueil de loisirs extrascolaire : Camps d'été et animations 2021 - Tarification
- Restauration scolaire : Révision de la tarification
- Moyens généraux – MFS :
  - Personnel communal
  - Système d'impression
- Moyens généraux – Centre Technique Municipal : Vente du tracteur International Mac Cormick 633
- Affaires diverses

Le 22 avril 2021
Le Maire,
Jérôme HARRAULT

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

Etaient présents : HARRAULT Jérôme - *Maire,* MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne, BLAIN Alain - *Adjoints,* LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, BIEMON Pascal, COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, PÉCOURT Danielle, RENARD Alain, DAUZON Anthony.

Etaient absentes et excusées : DURAND Marie-Luce, THARREAU Hélène.

Etait absent non excusé : ROINÉ Laurent.

Secrétaire de séance : HARREGUY Marie-Christine.

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Marie-Luce DURAND a donné pouvoir à Mme Christine MAISONNEUVE.
Mme Hélène THARREAU a donné pouvoir à M. Anthony DAUZON.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Urbanisme – Dispositif « Anjou Cœur de Ville » - OPAH-RU

M. le Maire rappelle qu'au travers du dispositif « Anjou Cœur de Ville » porté par le Département, et à la suite d'un premier appel à projets, la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL) accompagne Allonnes et Longué-Jumelles dans leurs démarches de revitalisation.

La portée d'un programme de revitalisation est multiscalaire : il vise en premier lieu à agir sur les qualités intrinsèques de la commune concernée au bénéfice de ses habitants et il contribue également à renforcer le rôle et la place du territoire concerné au sein d'une politique de développement plus globale.

Allonnes et Longué-Jumelles ont des objectifs similaires de « reconquête » des cœurs de ville pour affirmer le rôle de pôle d'équilibre de bassin de vie à l'échelle du Grand Saumurois.

La CASVL accompagne les deux communes dans leurs projets de revitalisation, avec un volet habitat commun, par la mise en œuvre d'une OPAH-RU multi-sites.

La convention multi-parties de mise en œuvre de cette OPAH-RU va prochainement être signée entre la CAVSL, l'Etat, l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Maine-et-Loire et les communes d'Allonnes et de Longué-Jumelles.

A compter de la signature de cette convention, toutes les dispositions d'octroi des aides financières de la part de l'ANAH, de l'Agglomération et de la Commune pourront être diligentées pour les travaux de rénovation de logements locatifs, de façade et d'acquisition de logements dans le périmètre du centre-ville sur une période de cinq ans.

M. Pascal BIEMON prend place au sein de l'Assemblée Municipale à 18h40.
Mme Maryvonne NEAU prend place au sein de l'Assemblée Municipale à 18h50.

Urbanisme – Lotissement « Les Lisières »
Modification du règlement

DCM 2021-04-049 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 2.1.4 Urbanisme – Documents d'urbanisme / Délibérations diverses

M. le Maire rappelle la délibération n° 2020-07-066 du 22/07/2020 dans laquelle le Conseil Municipal donnait son accord pour modifier le règlement du lotissement « Les Lisières », contenu dans le dossier du Permis d'Aménager, établi sur la base de l'ancien PLU, par les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur sur le territoire depuis le 3 avril 2020.

Il présente le nouveau document intégrant toutes les modifications et invite les élus à valider ce document.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission « Urbanisme »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte les termes dudit document annexé à la présente délibération.

Urbanisme – Lotissement communal « Les Lisières »
Avenant n° 1 au marché de travaux de l'entreprise JUSTEAU TP lot n° 1

DCM 2021-04-050 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 1.1.1 : Commande publique – Marchés publics / Délibérations

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2020-06-045 du 03 juin 2020, le Conseil Municipal attribuait à l'entreprise JUSTEAU TP le marché de travaux du lot n° 1 – Terrassement, assainissement EU et EP, voirie avec ses variantes n° 1, 2 et 3 dans le cadre de la viabilisation du lotissement « Les Lisières ».

Depuis, un certain nombre de travaux et prestations supplémentaires ont été rendus nécessaires soit à la demande de la collectivité, soit en raison de contraintes du chantier telles que des purges sous voirie suite aux essais de plaques ou le dévoiement d'une canalisation d'irrigation, et il y a lieu également de tenir compte de moins-values liées à la modification des éléments de caniveaux.

La modification de l'enveloppe financière des travaux donne lieu à l'établissement d'un avenant au marché de travaux initial de l'entreprise ATP qui est soumis à l'approbation de l'assemblée municipale.

Avenant n° 1	**HT**	**TVA**	**TTC**
Marché de base	705 000.00 €	141 000.00 €	846 000.00 €
Avenant n° 1	+ 24 978.18 €	+ 4 995.64 €	+ 29 973.82 €
Totaux	**729 978.18 €**	**145 995.64 €**	**875 973.82 €**

M. le Maire entendu en son exposé,

Vu l'avis favorable donné par la Commission Permanente d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 26 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 4 abstentions, Mme PÉCOURT Danielle, M. RENARD Alain, M. DAUZON Anthony, Mme THARREAU Hélène,

- donne son accord pour valider cet avenant,
- autorise M. le Maire à le signer et le notifier à l'entreprise JUSTEAU TP.

Urbanisme – Lotissement communal « Les Lisières »
Point sur l'avancement du chantier

M. le Maire et M. Alain BLAIN font le point sur l'avancement du chantier. Ils indiquent que sous réserve de d'aléas divers, la livraison dudit lotissement est envisagée semaine 22.

Urbanisme – Etudes de sol

DCM 2021-04-051 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 06/05/2021
Acte 2.2.6 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols / Autres

Dans le cadre de la loi ELAN, en application depuis le 1er janvier 2020 et complétée par les arrêtés du 22 juillet 2020, une étude de type G1 PGC avec analyse de l'argile (suivant norme NF94-500) doit être fournie par le vendeur d'un terrain constructible. Cette étude est obligatoire dans les zones d'aléas moyens à fort.

La Commune a besoin de cette étude pour les 37 parcelles du lotissement des Lisières (hors celles vendues aux bailleurs sociaux qui prennent en charge ces études) et pour les trois parcelles diffuses situées sur la zone d'habitation du Tertre.

De plus, il serait intéressant d'avoir également une étude géotechnique du terrain d'implantation du City stade pour sa future réalisation.

De ce fait, trois sociétés ont été contactées pour ces missions, FONDOUEST de Beaucouzé, CADEGEAU de Doué-en-Anjou et ESF de Distré et ont remis leurs offres.

La Commission Permanente d'Appel d'Offres a analysé ces offres et propose de retenir celles présentées par la société E.S.F de Distré pour un montant total de 9 222.00 € HT.

M. le Maire entendu en sa présentation,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- entérine le choix de la Commission Permanente d'Appel d'Offres,
- charge M. le Maire de notifier ce choix à l'entreprise et l'autorise à signer tout document en ce sens.

Urbanisme – Droit de Préemption Urbain
Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Il est donné connaissance des décisions prises par M. le Maire depuis la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2021 en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération n° 2020-06-036 du 03 juin 2020.

Il s'agit de quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- 2021-09 : Bien bâti sur terrain propre situé 10, Chemin du Commun,
- 2021-10 : Bien bâti sur terrain propre situé 10, rue des Roses,
- 2021-11 : Bien bâti sur terrain propre situé 108, rue Albert Pottier,
- 2021- 12 : Bien bâti sur terrain propre situé 86, rue du Clos de Vrai,

pour lesquelles la commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Bâtiments – MFS/MSAP
Point sur avancement du chantier

M. Bernard MERCIER rend compte de l'avancement des travaux. La pose de l'escalier est terminée. Les meubles dans les futurs locaux de la MDS, les deux postes dédiés à la consultation du public et le meuble de l'étage sont installés. Les peintures sont bien avancées.

Un garde-corps sera installé le long de la rampe d'accès extérieure sur trottoir pour prévenir toute chute.

Bâtiments – MFS/MSAP : Avenants aux marchés de travaux des lots n° 5, 6, 7, 8 et 11

DCM 2021-04-052 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 1.1.1 : Commande publique – Marchés publics / Délibérations

M. le Maire indique que la Commission Permanente d'Appel d'Offres s'est réunie à sa demande le 26 avril 2021 pour étudier des propositions d'avenants aux marchés de travaux de l'opération d'aménagement d'une Maison France Services.

Ces avenants concernent :

Lot n° 05 – Menuiseries Intérieures : Réalisation mobilier pour PMI et 2 postes d'accueil ..... + 2 787.42 € HT
Société GUILLET

Lot n° 06 – Plâtrerie Isolation : Doublage et encoffrement supplémentaires ..... + 1 972.37 € HT
Société ROUX

Lot n° 07 – Electricité : Alimentation et raccordement des volets roulants + alimentation .....
Société EIFFAGE chauffe-eau PMI ..... + 1 499.73 € HT
Raccordement compteur électrique au local technique..... + 605.38 € HT

Lot n° 08 – Plomberie : Ajout d'un lavabo dans bureau PMI ..... + 2 186.69 € HT
Société Hervé Thermique

Lot n° 11 – Plafonds suspendus : Non pose d'isolant ..... - 501.75 € HT
Société TRÉMELO

La modification de l'enveloppe financière des travaux donne lieu à l'établissement d'avenants aux marchés de travaux initiaux desdites entreprises qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée municipale.

Lot n° 05- Gros Œuvre : Société GUILLET

Avenant n° 1	**HT**	**TVA**	**TTC**
Marché de base	25 604.47 €	5 120.89 €	30 725.36 €
Avenant n° 1	**+ 2 787.42 €**	**+ 557.48 €**	**+ 3 344.90 €**
Totaux	**28 391.89 €**	**5 678.37 €**	**34 070.26 €**

Lot n° 06 – Plâtrerie Isolation : Société ROUX

Avenant n° 2	**HT**	**TVA**	**TTC**
Marché de base	20 500.00 €	4 100.00 €	24 600.00 €
Avenant n° 1	+ 1 216.09 €	+ 243.22 €	+ 1 459.31 €
Avenant n° 2	**+ 1 972.37 €**	**+ 394.47 €**	**+ 2 366.84 €**
Totaux	**23 688.46 €**	**4 737.69 €**	**28 426.15 €**

Lot n° 07 – Electricité : Société EIFFAGE

Avenant n° 1	**HT**	**TVA**	**TTC**
Marché de base	38 300.00 €	7 660.00 €	45 960.00 €
Avenant n° 1	**+ 2 105.11 €**	**+ 421.02 €**	**+ 2 526.13 €**
Totaux	**40 405.11 €**	**8 081.02 €**	**48 486.13 €**

Lot n° 08 – Plomberie : Société Hervé Thermique

Avenant n° 2	**HT**	**TVA**	**TTC**
Marché de base	10 000.00 €	2 000.00 €	12 000.00 €
Avenant n° 1	+ 1 509.33 €	+ 301.87 €	+ 1 811.20 €
Avenant n° 2	**+ 2 186.69 €**	**+ 437.34 €**	**+ 2 624.03 €**
Totaux	**13 696.02 €**	**2 739.21 €**	**16 435.23 €**

Lot n° 11- Plafonds suspendus : Société TRÉMELO

Avenant n° 1	**HT**	**TVA**	**TTC**
Marché de base	4 399.00 €	879.80 €	5 278.80 €
Avenant n° 1	**- 501.75 €**	**-100.35 €**	**- 602.10 €**
Totaux	**3 897.25 €**	**779.45 €**	**4 676.70 €**

M. le Maire entendu en son exposé,

Vu l'avis favorable donné par la Commission Permanente d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 26 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 4 voix contre, Mme PÉCOURT Danielle, M. RENARD Alain, M. DAUZON Anthony, Mme THARREAU Hélène,

- donne son accord pour valider ces avenants,
- autorise M. le Maire à les signer et les notifier aux l'entreprises.

Bâtiments – Infrastructures : City Stade
Demande financement à l'Agence Nationale du Sport

DCM 2021-04-053 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 7.6.3 Finances locales – Contributions budgétaires / Autres

M. Le Maire indique que le Conseil Municipal, après avis favorables des Commissions Communales « Jeunesse », « Finances » et « Urbanisme », a validé le projet de réalisation d'un City Stade dans le centre-ville à proximité de la Maison de l'Enfance, des écoles, de l'Accueil Jeunesse VIVADO pour permettre aux jeunes surtout, d'exercer facilement des activités sportives et ludiques dans un cadre adapté et sécurisé. Une ligne budgétaire est inscrite au budget communal depuis 2020.

Pour mener à bien ce projet estimé financièrement à 143 848 € HT, il est nécessaire de solliciter toutes subventions envisageables auprès de l'Etat et autres partenaires institutionnels et organismes pouvant y abonder.

C'est ainsi que l'Agence Nationale du Sport peut notamment être sollicitée pour une subvention 2021 d'un montant de 71 924.00 € (soit 50 % du montant total de l'opération).

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- renouvelle sa volonté de mener à son terme le projet de création d'un City Stade,
- approuve le plan de financement prévisionnel précité,
- sollicite une subvention d'un montant de 71 924.00 € (soit 50% du montant total de l'opération) auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Intercommunalité – CASVL : Commerce - Manager de Centre-Ville à temps partagé

DCM 2021-04-054 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 4.4 Fonction publique – Autres catégories de personnel

Au titre du déploiement de sa politique locale du commerce et de sa volonté de soutenir les communes dans la dynamisation de leurs centres-villes, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé aux communes de Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Allonnes, Gennes-Val-de-Loire, labellisée « Petites Villes de Demain » et celles de Vivy et Fontevraud, intégrées dans le dispositif « Anjou Cœur de Ville », qui l'ont accepté, un service de manager de centre-ville à temps partagé.

Le Manager de centre-ville sera un agent contractuel recruté à temps plein par la CASVL pour une durée de trois ans. Les prestations réalisées par l'agent sont clairement explicitées dans la fiche de poste. Il sera placé sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice du Développement Economique de la CASVL, en relation fonctionnelle avec le Manager de centre-ville à temps partagé entre Saumur et Doué-en-Anjou, et aura pour élu référent le Vice-président en charge du Commerce et de l'Artisanat et du tertiaire de la Communauté d'Agglomération. Dans les communes, il sera en lien direct avec les Maires ou les élus en charge du commerce et un espace lui sera mis à disposition pour les jours où il sera présent.

Le véhicule lui permettant de se déplacer ainsi que les outils numériques nécessaires à ses missions (PC portable, téléphone portable, etc…) seront fournis par la CASVL. Une borne électrique permettant le rechargement du véhicule de service de l'agent devra être mise à disposition dans chacune des communes.

Il sera affecté sur les six communes bénéficiaires selon la répartition suivante :

- Longué-Jumelles : 1.25 jours/semaine
- Allonnes : 0.5 jour/semaine
- Gennes Val de Loire : 1 jour/semaine
- Montreuil-Bellay : 1 jour/semaine

- Vivy : 0.5 jour/semaine
- Fontevraud : 0.25 jour/semaine

Dans ce cadre, une convention de prestation de service pour fixer les modalités de mise en œuvre de ce service est établie entre chacune des communes bénéficiaires et la Communauté d'Agglomération.

Ainsi M. le Maire, après avoir exposé les différents points de ce dossier, invite les élus municipaux à se positionner.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve le projet de convention présentée,
- autorise M. le Maire à la signer.

Intercommunalité – CASVL : Pacte de gouvernance

DCM 2021-04-055 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 9.1.2 : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes / Coopération décentralisée

Lors de sa réunion du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a débattu sur l'opportunité de rédiger un pacte de gouvernance. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de définir la nature des relations entre les communes et l'Agglomération et les valeurs portées collégialement afin de construire ensemble une vision partagée de l'Agglomération, du territoire et du service aux usagers.

Élaboré en concertation avec les communes, grâce à un questionnaire et un groupe de travail réuni plusieurs fois, ce pacte définit et garantit une gouvernance qui permet la réactivité, la sérénité, l'équité, la confiance et la représentativité de chaque commune dans le processus décisionnel.

Les communes et l'agglomération placent également la solidarité, la représentativité et la confiance au cœur de la coopération intercommunale. Cette approche passe par l'adoption d'un pacte de gouvernance, afin de préserver notamment le rôle des communes qui sont le premier maillon de l'échelon territorial et les interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien.

Ce pacte précise l'ambition collective pour le développement du territoire. Il définit les modalités de la gouvernance et l'organisation de l'exécutif ainsi que le rôle de chacune des instances décisionnelles. Il garantit la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les communes. Il réaffirme l'action des élus qui s'investissent en permanence dans leurs fonctions municipales au service de leurs administrés.

Le pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, sera mis en œuvre dès son adoption par le Conseil Communautaire. Approuvé par le bureau de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2021, les maires de chaque commune de la Communauté d'Agglomération ont été sollicités par courriel en date du 2 avril 2021 afin de présenter celui-ci en vue de son approbation à leur conseil municipal.

VU la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduisant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre et l'article L. 5211-11-2 du CGCT en fixant les modalités ;

VU la délibération du 30 juillet 2021, instaurant un débat et approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les Communes et la Communauté d'Agglomération ;

VU la délibération du bureau de communauté de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en date du 25 mars 2021, approuvant le pacte de gouvernance ;

VU la demande en date du 2 avril 2021 du Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- émet un avis favorable sur le pacte de gouvernance approuvé par le bureau Communautaire du 25 mars 2021.

Intercommunalité – CASVL : Programmation culturelle - Mise à disposition de la salle Galaxie du PAMA Convention de partenariat

DCM 2021-04-056 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique culturelle, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, au titre de sa programmation annuelle, propose des spectacles et évènements divers sur les communes de son territoire qui sont dotées de salles et d'équipements adaptés.

La Commune d'Allonnes dispose maintenant du Pôle Allonnais Multi-activités avec notamment la Salle Galaxie qui peut accueillir dans de bonnes conditions ce type d'organisations.

Afin de permettre à la Direction des Affaires Culturelles de la CASVL d'intégrer Allonnes dans sa programmation culturelle annuelle, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre les deux parties.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve le projet de convention présentée,
- autorise M. le Maire à la signer.

Maison de l'Enfance - Accueil de loisirs extrascolaire
Camps d'été et animations 2021 - Tarification

DCM 2021-04-057 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 7.10.2 Finances locales – Divers / Tarifs des services publics (sauf eau et assainissement)

Sur proposition de la Commission « Maison de l'Enfance »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs des camps, séjours et animations du service Accueil de loisirs extrascolaire prévus pendant l'été 2021 :

- Semaine sportive via la Fédération Sports et Loisirs, du 12/07 au 16/07/2021 : 45.00 €/enfant
- Semaine initiation à l'équitation au Poney Club « Le Comptoir des Cavaliers » à Allonnes, du 23/08 au 27/08/2021 : 90.00 €/enfant

---

Restauration scolaire
Révision de la tarification

DCM 2021-04-058 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 7.10.2 Finances locales – Divers / Tarifs des services publics (sauf eau et assainissement)

Sur proposition de la Commission « Scolaire - Restaurant scolaire »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- révise les tarifs de la restauration scolaire comme suit avec effet au 1er septembre 2021 :

Barème des tarifs pour les enfants domiciliés à Allonnes :

- tarif pour repas réguliers (incitatif) : de 3.58 €/repas à 3.65 €/repas
- tarif pour repas exceptionnels : de 4.22 €/repas à 4.30 €/repas

Barème des tarifs pour les enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes :

- tarif pour repas réguliers (incitatif) : de 3.96 €/repas à 4.04 €/repas
- tarif pour repas exceptionnels : de 4.58 €/repas à 4.67 €/repas

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants au restaurant scolaire le midi sans prévenir le secrétariat de mairie :

- tarif spécifique : de 5.38 €/repas à 5.49 €/repas

Barème des tarifs pour les adultes :

- tarif pour les enseignants : de 5.66 €/repas à 5.77 €/repas
- tarif pour les personnels de surveillance et les stagiaires (sauf les stagiaires du restaurant scolaire) : de 2.50 €/repas à 2.55 €/repas
- tarif pour un adulte autre qu'enseignant et stagiaire : de 7.98 €/repas à 8.14 €/repas

Barème des tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas :

- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes : de 1.21 €/jour à 1.23 €/jour
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes : de 1.49 €/jour à 1.52 €/jour

---

Moyens généraux – MFS : Personnel communal

Les entretiens pour le recrutement de deux agents d'accueil de la future Maison France Services à raison d'une durée horaire de travail de 24h/semaine ont eu lieu vendredi 9 avril. A l'issue des 15 entretiens, la Commission a retenu deux jeunes femmes pour une prise de poste au 1er Juin 2021.

Ces deux personnes doivent recevoir une formation par le Centre National de Formation du Personnel Territorial (CNFPT).

Maintenant que le personnel est connu, à l'issue des travaux de cette MFS qui doivent se terminer début mai 2021, la procédure de labellisation pourra être diligentée par les services de l'Etat.

Moyens généraux – MFS : Système d'impression

DCM 2021-04-059 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 1.1.1 : Commande publique – Marchés publics / Délibérations

Dans le cadre de l'aménagement de la MFS, il y a lieu d'acquérir un système d'impression qui fasse copieur, scanner et imprimante. Ce matériel serait utilisé par les agents du service, par les permanenciers ainsi que par les usagers.

De ce fait, deux sociétés ont été contactées pour ce projet d'acquisition et ont remis leurs offres.

La Commission Permanente d'Appel d'Offres a analysé ces offres et propose de retenir DBR - Konica Minolta pour un coût de 2 180.00 € TTC avec un contrat de maintenance de 0.0027 € HT/copie N&B et 0.027 € HT/copie couleur.

M. le Maire entendu en sa présentation,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- entérine le choix de la Commission Permanente d'Appel d'Offres,
- charge M. le Maire de notifier ce choix à l'entreprise et l'autorise à signer tout document en ce sens.

Moyens généraux – Centre Technique Municipal
Vente du tracteur International Mac Cormick 633

DCM 2021-04-060 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 05/05/2021
Acte 7.10.6 Finances locales – Divers / Autres

Le tracteur International Mac Cormick 633 de 1982 immatriculé 9907 SD 49 n'a plus d'utilité pour la collectivité indique M. le Maire.

Il y aurait lieu de s'en séparer et propose de le vendre au prix de 4 000.00 €.

M. le Maire entendu en sa proposition,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- donne son accord pour vendre le tracteur International Mac Cormick 633 au prix de quatre mille euros (4 000.00 €).
- charge M. le Maire de procéder à cette vente et l'autorise à signer tout document y concourant.

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 – Bureaux de vote

M. le Maire indique que les élections Départementales et Régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 et qu'il y a lieu dès à présent d'organiser les bureaux de vote qui seront installés dans les salles Boréale et Pléiades du PAMA. Les élus donnent leur choix sur les trois créneaux horaires proposés pour chacun des scrutins.

Reprise des écoles et du restaurant scolaire après confinement

M. le Maire indique que la reprise des écoles ainsi que du restaurant scolaire après la période de confinement s'est déroulée lundi 26 avril dernier dans de bonnes conditions malgré les protocoles toujours astreignants.

EHPAD du Bois Clairay

M. le Maire indique que la Maison de Retraite du Bois Clairay a enfin réouvert ses portes aux familles des résidents sur rendez-vous, après une fermeture du 25 janvier 2021 au 21 avril 2021 en raison de la crise sanitaire de la COVID-19. C'est un soulagement autant pour les résidents, leurs familles que pour le personnel de la structure.

Voirie – Travaux de reprise de la canalisation des eaux usées rue Albert Pottier

Les canalisations d'eaux usées situés sous la rue Albert Pottier seront reprises à partir de la mi-septembre jusqu'à la fin octobre 2021. La méthode de travail qui sera employé consistera à chemiser la canalisation à partir de chaque bouche. Cette méthode évitera ainsi d'ouvrir la chaussée et permettra une circulation alternée. Une réunion préparatoire et de présentation des travaux aux élus est programmée le 17 mai prochain.

Voirie – Voie partagée rue des Landes

Un aménagement de voie partagée à la peinture sera prochainement réalisé rue des Landes à l'image de ce qui a été fait à l'entrée Est de l'agglomération. Ainsi, une continuité de l'itinéraire vélo sera constituée avec la voie partagée que va réaliser la commune de Brain-sur-Allonnes sur la route des Loirs.

Marchés de Producteurs de Pays

Le SIVM du Pays Allonnais a décidé de relancer, lors de la dernière réunion de son Comité, les Marchés de Producteurs de Pays sur l'ensemble des sept communes de son territoire. Ils seront organisés le dimanche matin. Le premier est programmé à Brain-sur-Allonnes le 9 mai 2021, suivra celui d'Allonnes le dimanche 23 mai 2021. Le dernier sera à La Breille-les-Pins le dimanche 26 septembre 2021.

Vandalisme

Une nouvelle fois des actes de vandalisme se sont produits sur la commune dans la nuit du 26 au 27 avril 2021. Des tags à la bombe à peinture ont été faits sur les murs extérieurs de l'école maternelle et de la Maison de l'enfance situées rue du Lavoir. Un certain nombre de panneaux de signalisation et des boites aux lettres ont également subi ce même traitement. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Depuis quelques temps des individus sèment également le trouble dans les rues du centre-ville jusqu'assez tard dans la nuit malgré de confinement. Les services de gendarmerie ont été prévenus.

La séance est levée à vingt et une heures cinq minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 05/05/2021